

La République du Centre, 16 juillet 2020

OLIVET ■ Pose de la première pierre à la résidence des Rosiers

Des habitants espérés en 2021

Appartement ou maison ? Si tout se déroule comme prévu, vingt-neuf familles devraient rejoindre le quartier du Larry dans un peu plus d'un an.

Le quartier du Larry n'a pas fini de grandir, de s'urbaniser et d'accueillir de nouveaux Olivetains. Récemment, Matthieu Schliesinger, maire, a reçu Pierre Poussel, préfet de la région Centre-Val de Loire et du Loiret, et Alexandrine Leclerc, présidente de LogemLoiret (bailleur social), pour un moment qui est toujours important dans la réalisation d'un nouvel habitat : la pose de la première pierre.

L'événement s'est déroulé à la résidence des Rosiers, située à l'angle de la rue de la Maison-Platée et des Rosiers, et en cours de construction. Le bâtiment s'intègre dans une Zae (zone d'aménagement concertée) de 42 hectares, initiée en 1987 et entourée de beaux espaces verts, tels que les parcs du Larry et de Saint-Fiacre.

Le programme porté par le bailleur social offrira un habitat de qualité composé de vingt et un appartements



OFFICIEL Matthieu Schliesinger (à gauche), maire d'Olivet, a accueilli de nombreux invités.

ments (cinq T2, huit T3, sept T4 et un T5) et de huit maisons (six T4 et deux T5). Au total, vingt-neuf familles pourront s'installer dans ce quartier du Larry desservi par le tramway.

Maison médicale

Particularité de ce programme : il est le fruit d'un partenariat entre plusieurs acteurs (LogemLoiret et Tonus Territoires).

Ces derniers ont proposé une solution de démembrement de propriétés pouvant intégrer tous les financements possibles (*) d'une opération sociale classique. Soit un premier acte signé au niveau national avec l'ensemble des financements du logement social.

Le chantier a débuté cet hiver et les premiers locataires devraient être accueillis en septem-

bre 2021. Le Larry, qui verra s'ouvrir dans quelque temps une maison médicale, comptera à terme quelque 1.180 logements, dont 74 % en accessibilité libre et 26 % au titre de l'habitat social. Un nouveau quartier qui palpite dans la deuxième ville du département. ■

(*) : PLAI = pour prêt locatif aidé d'intégration ; - Plus = pour prêt locatif à usage social ; - PLS = pour prêt locatif social.